

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

-----

**E.28**

**Acquisition lot n°10 de l'immeuble sis 31-33 Rue Charles de Gaulle,  
parcelle cadastrée section EX n°217.**

Monsieur LABARDIN rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification globale du cœur de ville. Un plan de référence et un plan guide de réaménagement des espaces publics ont été rédigés par le cabinet PUVA. Les premières interventions ont porté sur la requalification de la place du Marché et la liaison de la ville à son « poumon vert », la Filhole par la création d'un escalier et d'un ascenseur dans les remparts.

La rue Charles de Gaulle et la Place Clémenceau vont être à leur tour réaménagées.

La parcelle cadastrée section EX n°217 constitue un important ilot bâti compris entre la Rue Charles de Gaulle, la Rue du Docteur Courret et la Rue Lagaüzère.



Une partie du rez-de-chaussée de cet îlot, inoccupé depuis le départ de l'enseigne « Halle aux Vêtements » du centre-ville, propriété de la SCPI SELECT INVEST 1, est à la vente.

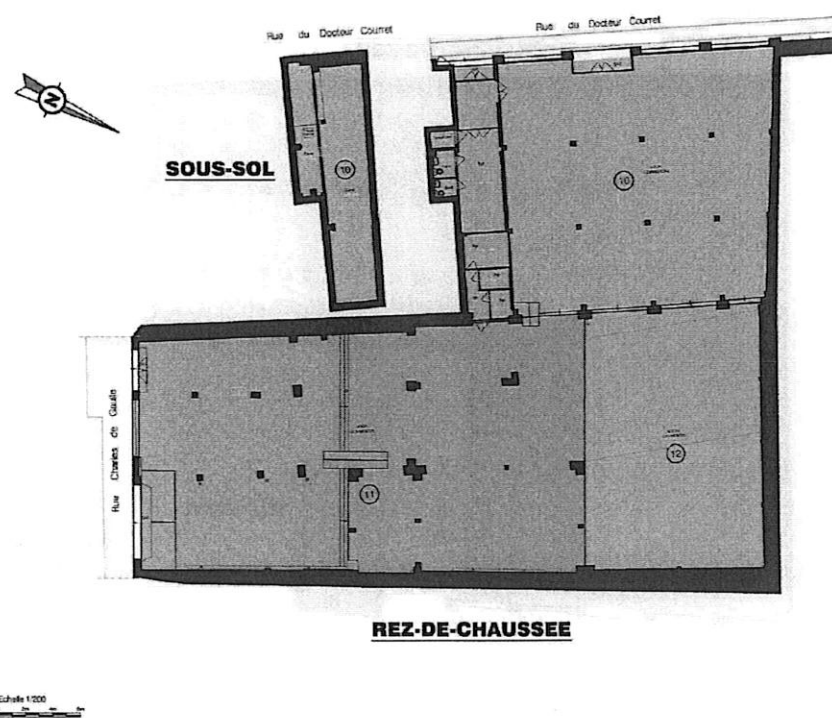
Il s'agit d'un vaste espace commercial formant le lot n°01 de la copropriété accessible directement depuis le n°33 de la Rue Charles de Gaulle et depuis le n°10 de la Rue du Dr Courret d'une surface de 1 160,40m<sup>2</sup>.

Le propriétaire SCPI SELECT INVEST1 a proposé à l'assemblée générale des copropriétaires, qui s'est tenue le 12/06/2018, de subdiviser ce lot n°01 en trois lots comme suit :

- Lot n°10 : 398m<sup>2</sup> avec un accès au n°10 Rue du Dr Courret et une cave en sous-sol
- Lot n°11 : 525m<sup>2</sup> avec un accès au n°31-33 Rue Charles de Gaulle
- Lot n°12 : 237m<sup>2</sup> avec un accès au n°31-33 Rue Charles de Gaulle

Un commerçant du centre-ville s'est porté acquéreur des lots n°11 et 12.

Il est proposé à la commune de se porter acquéreur du lot n°10 (superficie : 398m<sup>2</sup> avec une cave en sous-sol, accessible depuis le n°10 de la Rue du Dr Courret) au prix de 40 000€.



Cette acquisition offrirait à la commune l'opportunité d'intégrer cette copropriété importante et d'envisager une requalification des espaces vacants de celle-ci.

Il est convenu que la division physique entre le lot n°10 acquis par la commune et le lot n°11 et n°12 (mur coupe-feu et ses accessoires) est à la charge exclusive de l'acquéreur des lots 11 et 12.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de se porter acquéreur du lot n°10 au sein de la copropriété sise au n° 31-33 Rue Charles de Gaulle et au n°10 de la rue Courret, parcelle cadastrée section EX n°217 ; au prix de 40 000 euros ; ce lot d'une superficie de 398m<sup>2</sup> avec cave au sous-sol est accessible depuis le n°10 de la rue du Dr Courret et appartient à la SCPI SELECTINVEST 1 représentée par LA FRANCAISE REM, Monsieur Marc BERTRAND, domiciliée 128 Boulevard Raspail – 75 006 PARIS,
- Dit** que la division physique entre le lot n°10 acquis par la commune et le lot n°11 et n°12 (mur coupe-feu et ses accessoires) est à la charge exclusive de l'acquéreur des lots 11 et 12.
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître Pascal SAURS, notaire de la Commune, sis à MARMANDE, 2 Rue Sauvin ; en collaboration avec Maître Louis GOURET, notaire du vendeur, sis à PARIS, 14 Rue des pyramides.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 juin 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



A circular official stamp of the Mairie de Marmande is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' at the top and '47 Lot-et-Garonne' at the bottom. The signature is a handwritten name in black ink.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/06/2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/06/2018..

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



A circular official stamp of the Mairie de Marmande is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' at the top and '47 Lot-et-Garonne' at the bottom. The signature is a handwritten name in black ink.